



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE  
DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 27**

Présents : 18

Absents dont :

Excusés : 5

Représentés : 4

**EXTRAIT**

**2024.00088**

**Du Registre des délibérations du Conseil de Communauté**

Le président certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Communauté de communes le **deux août deux mille vingt-quatre** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Président certifie en outre que la convocation du conseil communautaire a été affichée à la porte de la communauté de communes cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Président

Objet : Tarifs spécifiques d'abonnement et de fourniture d'eau potable applicables à certaines catégories d'abonnés

L'an 2024, le 25 juillet à 18 heures 00, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à Salle Michel PAYOT - Le Majestic, sous la présidence de M. Éric FOURNIER, Président

**Etaient présents** :

M. Jérémy VALLAS, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, Mme Aurore TERMOZ, M. Éric FOURNIER, M. Xavier CHANTELOT, M. Stéphane LAGARDE, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Karine MIEUSSET, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Catherine FAVRET, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Cédric DESAILLOUD, Mme Isabel LELIEVRE, M. Bernard OLLIER, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, M. Hervé VILLARD, M. Denis DUCROZ

**Etaient représentés** :

M. Patrick VIALE donne pouvoir à M. Xavier CHANTELOT, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Christophe BOCHATAY donne pouvoir à Mme Isabel LELIEVRE, Mme Myriam BOZON donne pouvoir à Mme Ghislaine BOSSONNEY

**Etaient excusés** :

Mme Charlotte DEMARCHI, M. François-Xavier LAFFIN, M. Martial VIOLLET, Mme Isabelle MATILLAT, Mme Mary FERRARO

**Secrétaire de séance** : M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Monsieur Jérémy VALLAS rappelle que le Conseil Communautaire est invité à fixer les tarifs spécifiques d'abonnement et de fourniture d'eau potable applicables à certaines catégories d'abonnés (agriculteurs, industriels, gros consommateurs...).

Le conseil d'exploitation propose une augmentation des tarifs actuels limitée à 3% sur le territoire de la Communauté de Communes et applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

Le tableau ci-dessous des tarifs 2024-25 a été validé par le conseil d'exploitation en date du 11 juillet 2024.

<b>Libellé des tarifs</b>		<b>Tarifs 2022-23</b>	<b>Tarifs 2023-24</b>	<b>Proposition Tarifs 2024-25</b>
Agriculteurs				
. Abonnement agriculteurs (pour branchements à usage uniquement agricole*)	<b>HT/an</b>	<b>part fixe domestique eau potable</b>	<b>part fixe domestique eau potable</b>	<b>part fixe domestique eau potable</b>
. Part variable agriculteurs	<b>HT/m<sup>3</sup></b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,103 €</b>	<b>0,106 €</b>
Tarifs industriels raccordés au réseau public de distribution d'eau potable et alimentés par un branchement de diamètre supérieur ou égal à 125 mm	<b>HT/m<sup>3</sup></b>	<b>1,02 €</b>	<b>1,051 €</b>	<b>1,082 €</b>
Abonnements industriels ou défense incendie privée comptabilisé par compteur de diamètre supérieur ou égal à 100 mm	<b>HT/an</b>	<b>2 241,00 €</b>	<b>2 308,23 €</b>	<b>2 377,47 €</b>
Bassins publiques (raccordés sur le réseau public et qui délivre de l'eau sur le domaine public)				
. Abonnements		<b>40,00 €</b>	<b>41,20 €</b>	<b>42,43 €</b>
. Part variable m <sup>3</sup>		<b>0,08 €</b>	<b>0,082 €</b>	<b>0,085 €</b>
Tarifs fourniture d'eau potable :				
. pour usages alimentaires depuis borne de puisage prise avec camion de 25 à 30 m <sup>3</sup>	<b>HT/m<sup>3</sup></b>	<b>16,80 €</b>	<b>17,30 €</b>	<b>17,82 €</b>
. pour interventions de type hydrocurage ou compactage depuis borne de puisage prise avec camion de 25 à 30 m <sup>3</sup>	<b>HT/m<sup>3</sup></b>	<b>1,02 €</b>	<b>1,051 €</b>	<b>1,082 €</b>
. depuis borne de puisage prise par container de 1 m <sup>3</sup>	<b>HT/m<sup>3</sup></b>	<b>106,10 €</b>	<b>109,28 €</b>	<b>112,56 €</b>
Tarifs badges utilisateurs pour accès borne de puisage	<b>HT</b>	<b>26,00 €</b>	<b>26,78 €</b>	<b>27,58 €</b>
Forfait location compteurs pour abonnés au service d'assainissement exclusivement	<b>HT/an</b>	<b>10,60 €</b>	<b>10,92 €</b>	<b>11,246 €</b>

\* Lorsque le branchement est utilisé pour les besoins de l'habitation de l'agriculteur et sert également à son activité d'exploitant agricole, une seule part fixe correspondant à l'abonnement de l'habitation est appliquée en sus de la part variable agriculteurs sur le volume consommé pour l'activité agricole

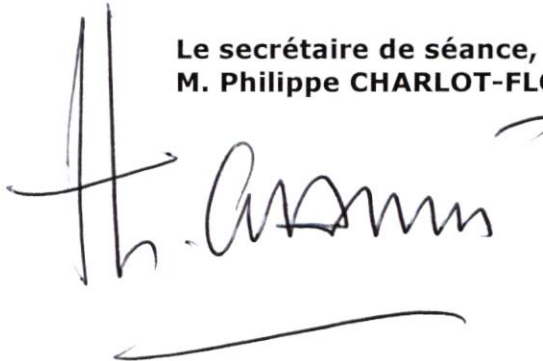
**Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs spécifiques d'abonnement et de fourniture d'eau potable applicables à certaines catégories d'abonnés proposés à compter du 1<sup>er</sup> aout 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,  
M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN**

**Le Président,  
Eric FOURNIER.**



**Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Notifié ou publié le :**